

Supervision

Cesap Formation, Documentation, Ressources propose la mise en place d'un dispositif de supervision au sein des établissements accueillant des personnes polyhandicapées. Ce dispositif désigne un appui technique éclairé, destiné à former des professionnels et à améliorer la qualité de l'accompagnement et des soins offerts à ces personnes très vulnérables. Le but est d'examiner des situations qui posent problème, d'analyser les pratiques et d'améliorer les réponses professionnelles.

La mise en place d'un dispositif de supervision dans les établissements est une démarche essentielle pour améliorer la qualité de l'accompagnement, soutenir les professionnels et renforcer la cohésion d'équipe.

Objectifs

PRINCIPAL

- Améliorer la qualité de l'accompagnement et des soins et assurer une prise en charge individualisée et collective adaptée aux personnes polyhandicapées.

SPÉCIFIQUES

- Renforcer les compétences des équipes par la présentation de situations, leur observation et compréhension, soutenues par des références techniques et théoriques.
- Offrir un espace de parole et de réflexion pour les professionnels afin de prévenir l'épuisement et le stress lié à la complexité de l'accompagnement.
- Faciliter la communication et la collaboration entre les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire pour agir en transdisciplinarité.
- Encourager une démarche éthique dans les pratiques quotidiennes.

Organisation

- État des lieux pendant 2 ou 3 jours en immersion auprès des équipes : examen des situations, analyse des pratiques et amélioration des réponses professionnelles.
- Un planning sera établi en amont avec la direction de l'établissement afin de préparer la venue du superviseur.
- Notre observation se voudra constructive et soutenante dans l'accompagnement et la prise en charge des enfants, adolescents et adultes afin d'aider les équipes à monter en compétence dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées.
- Nous proposons une analyse réflexive du travail de chacun au regard des savoirs des professionnels, de leurs expériences et connaissances des personnes accueillies.
- Les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur l'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité constitueront notre grille d'observation durant cette supervision et seront notre fil conducteur. Ces recommandations portent sur tous les domaines de vie de la personne polyhandicapée et abordent, par conséquent, ses différents besoins et axes de l'accompagnement, à tous les âges
- Nous pourrions être amenés à approfondir les connaissances sur le polyhandicap, les méthodes d'accompagnement, analyser des cas concrets rencontrés par des professionnels dans leur pratique quotidienne.
- La supervision ne se substitue pas à l'évaluation externe et n'est pas une évaluation du travail des différents professionnels.
- Dans un deuxième temps, des préconisations seront restituées dans un rapport écrit. La mise en place de séances régulières de supervision sur plusieurs mois ainsi que des modules de formation continue en lien avec les besoins identifiés pourront être préconisés pour améliorer les pratiques.

INTRA-ÉTABLISSEMENT

Durée et coût : à définir en fonction du projet. Nous consulter.

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement des formatrices.

Infos Pratiques

NOMBRE DE PARTICIPANTS À DÉFINIR EN FONCTION DU NOMBRE DE JOURS

PUBLIC

Tous les professionnels de l'institution.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

INTERVENANTES

- Florence BERGAMASCO, formatrice, consultante et superviseure.
- Laëtitia FOSSEMALLE, responsable de formation et éducatrice spécialisée.
- Marie-Pierre FRAYSSE, formatrice.
- Aline LEMOINE, éducatrice spécialisée.
- Frédérique LEMPREUX, responsable de formation et éducatrice spécialisée.

ÉVALUATION

Des préconisations seront restituées dans un rapport écrit.